

Etablissements et services "Handicap" : les outils de construction d'un CPOM

Journée d'étude en webinaire

vendredi 27 novembre 2026

Prenant en compte les spécificités des différents ESMS "Handicap", cette journée traitera de la contractualisation d'un point de vue pratique, en insistant sur le volet financier et tarifaire des CPOM et sur les outils de diagnostic de l'existant et de suivi des contrats.

Les participants

Les autorités de contrôle et tarification (ARS et Départements).
Les établissements et services et leurs organismes gestionnaires.

L'intervenant

Jean-François LE TROQUIER

*Directeur d'Ascor,
il est un des tout meilleurs spécialistes
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.*



Les questions traitées

Les textes régissant les CPOM-PH et les points-clés du contrat

Les principaux textes de référence.
Les clauses essentielles d'un CPOM-PH : ce qu'il ne faut pas oublier.
Les points névralgiques et prioritaires à diagnostiquer.

Les points à travailler dans l'élaboration d'un CPOM

Le volet financier et tarifaire.
L'autodiagnostic de la qualité, les fiches-actions.
Les marges de manoeuvre des autorités et de l'organisme gestionnaire dans la définition des fiches-actions.

Les indicateurs d'évaluation des actions

L'organisation du dialogue de gestion :

les rapports d'activité à définir en annexe du CPOM

Activité et taux d'occupation.
Part des "Creton" dans les IME.
Part des résidents des départements extérieurs.
Taux de rotation et âge moyen des salariés.
Absentéisme et remplacement des salariés.
Situation financière et indicateurs d'alerte.
Indicateurs de qualité.

La gestion du projet, la grille d'état d'avancement du CPOM

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et l'animateur ont lieu par oral et par écrit ("chat") pendant le déroulement de la session.

Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Etablissements et services "Handicap" : les outils de construction d'un CPOM

vendredi 27 novembre 2026 de 9h30 à 17h00

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 635 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à **ipp@ipp.fr**

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **courriel de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription est définitive et payable intégralement mais le remplacement d'un participant peut être demandé en cas d'empêchement. Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès des participants à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

Organisme-client

Dénomination

Adresse
postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants () x 635 euros = euros

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet